Image not found or type unknown

DU NOUVEAU A LA COUR DE JUSTICE DE LA CEMAC

Fiche pratique publié le **21/02/2017**, vu **4047 fois**, Auteur : Pr KAMWE MOUAFFO-KENGNE

Une ère nouvelle s'ouvre à la Cour de justice de la CEMAC. Les juges pionniers nommés en 2000, qui ont donné leurs toutes premières orientations à cette juridiction Communautaire, sont arrivés en fin de fonction. Ils viennent d'être remplacés par de nouveaux juges, ceux qui vont à leur tour, mettre en place les deux Cours issues du Traité de Libreville de 2009.

La 13 ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etats de la CEMAC s'est tenue vendredi, 17 février 2017. De nouvelles dispositions ont été prises dans le sens d'une intensification des activités intégratives:

1) Les Présidents Equatoguinéen et Gabonais se sont engagés à appliquer la libre circulation;

2) Dans le sens de l'éclatement de cette Cour, réforme fondamentale du Traité de Ndjamena, les juges affectés aux deux nouvelles Cours ont été nommés;

3) En application de la règle de rotation à la tête des Institutions communautaires, Le Gabon et le Tchad devront bientôt remplacer le Congo et la Guinée la Présidence de la Commission, après leur mandat de 5 ans;

4) La Présidence de la Conférence des Chefs d'Etat est transmise au TCHAD pour une durée d'un an.

MERCI DE PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTEGRALITE DU COMMUNIQUE FINAL UR LE SITE : http://www.cemac.int/communique-presse/communique-final-sommet-des-chefs-detat-de-la-cemac

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés